



HAL
open science

Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2016, Université de Nantes. hceres-02037767

HAL Id: hceres-02037767

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037767>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives

- Université de Nantes

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Lettres, langues, sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Les objectifs de la licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)*, proposée par l'Université de Nantes et portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) STAPS, sont de développer les capacités des étudiants à intervenir dans le domaine des activités physiques et sportives auprès de publics divers (scolaires, sportifs, pratiquants en associations sportives...) à des fins éducatives, sociales ou de performance, et à développer et conduire des projets. Ils sont complétés par des objectifs plus généraux définis par l'équipe pédagogique portant sur le développement de capacités de réflexion et d'autonomie et sur la prise de conscience des différentes fonctions des activités physiques et sportives (éducatives, sociales, santé), que les étudiants seront amenés à développer et/ou encadrer.

Pour répondre à ces objectifs, la formation est construite en 6 semestres de 30 ECTS (european credits transfer system) pour un total de 1590 heures. Elle repose sur une différenciation progressive dans trois spécialités, en adéquation avec des possibilités de poursuite d'études et des débouchés professionnels. La première année (L1) est commune à tous les étudiants. La deuxième année (L2) est majoritairement commune, mais introduit un choix entre options via des enseignements préprofessionnels (UEC, unités d'enseignement de choix ainsi qu'un stage d'observation de 50 heures au quatrième semestre). Enfin, la troisième année (L3) distingue les étudiants par spécialité.

(Bien que les « spécialités » soient nationalement devenues « parcours » en 2014, le dossier utilisant le terme de spécialités, c'est ce terme qui sera utilisé dans le présent rapport.)

Trois spécialités sont proposées : *Éducation et motricité (EM)*, dont le principal débouché est le professorat (professeur d'éducation physique et sportive ou professeur des écoles) ; *Entraînement sportif (ES)*, dont les principaux débouchés sont entraîneur, préparateur physique ou mental, professeur rattaché au Ministère de la Jeunesse et des Sports, et *Management du sport (MS)* pour laquelle les métiers concernés sont liés à la direction de structures sportives publiques ou privées. Cette logique progressive n'est pas tubulaire, puisque tout étudiant validant sa L2 est en mesure de s'orienter vers une spécialité de L3 différente de l'option suivie en deuxième année.

En outre, depuis septembre 2013, est ouvert en L1 un parcours spécifique pour les étudiants se destinant aux études de kinésithérapie. Un contingent de 100 places leur est réservé. À l'issue de la L1, les 32 étudiants les mieux classés peuvent intégrer la première année de kinésithérapie de Nantes (IFM 3R de Saint Sébastien, institut régional de formation aux métiers de rééducation et de réadaptation des Pays de la Loire). Les étudiants non retenus, mais ayant validé leur L1, peuvent intégrer de droit la L2 de *STAPS*.

Synthèse de l'évaluation

Les enseignements de la licence *STAPS* sont organisés en quatre domaines : pratique et technologie des activités physiques et sportives (APS), connaissances scientifiques, connaissances professionnelles et outils et méthodes. Des stages sont prévus à la maquette chaque année : en L1, un stage d'observation facultatif de 10 heures, en L2, un stage d'observation obligatoire de 50 heures, associé aux enseignements de professionnalisation liés à l'option choisie, et en L3, un stage d'intervention professionnelle, d'une durée d'au moins 150 heures, réparties régulièrement dans l'année. Ce stage fait l'objet d'une convention et d'un suivi par un professionnel (pour les spécialités *ES* et *MS*) ou par un conseiller pédagogique (pour la spécialité *EM*). Une cellule d'aide à l'insertion professionnelle interne à l'UFR conduit des travaux d'information et d'enquêtes visant à une meilleure adéquation entre la formation, les débouchés professionnels et les projets des étudiants. La formation semble être d'une grande cohérence avec les objectifs énoncés et s'appuyer sur un fort investissement de l'équipe pédagogique, dans un contexte d'augmentation des effectifs. Très majoritairement, les diplômés poursuivent leurs études en master, les spécialités de L3 étant diversifiées et correspondant à différents masters. Les taux d'insertion professionnelle sont globalement très bons. Les chiffres mentionnés témoignent de la pertinence de la formation : 95 % des diplômés sont salariés trois ans plus tard. On note des partenariats opérationnels avec un grand

nombre de structures privées ou publiques. Le pilotage efficient de la formation tient au fort engagement des membres de l'équipe pédagogique et à son fonctionnement optimisé, malgré une réelle problématique de sous-encadrement. L'organisation pédagogique est structurée et paraît efficace. Par leur volume horaire, progressif et important, et par la définition de leurs objectifs, les stages constituent indéniablement l'un des points forts de la formation.

Quelques points méritent toutefois une attention particulière. L'augmentation des effectifs a produit un sous-encadrement important fragilisant d'autant l'équipe pédagogique. Aucune modalité d'auto-évaluation ne semble systématisée même si certains enseignements, à l'initiative des enseignants, sont évalués par le biais de questionnaires sur la plateforme en ligne Madoc. La mobilité sortante est faible, même si elle augmente parallèlement aux effectifs ; la mobilité entrante reste limitée, ce qui pose le problème de l'attractivité de la formation et du rayonnement de l'équipe. Enfin, on constate une baisse du taux de réussite en L1. Même si le taux d'abandon en L1 a été pratiquement divisé par trois entre 2010-2011 et 2012-2013, le taux de réussite s'est tassé, passant de 42 % en 2010-2011 à 38 % en 2013-2014.

Points forts :

- Résultats en termes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études très satisfaisants.
- Formation pionnière dans la mise en place du parcours *Kinésithérapie*.
- Structuration des spécialités pensées pour une poursuite d'étude différenciée en master.
- Bonne insertion dans le tissu associatif et professionnel local.
- Équipe pédagogique organisée et investie.
- Valorisation des stages tout au long du cursus.
- Présence d'une cellule d'aide à l'insertion professionnelle.

Points faibles :

- Équipe pédagogique fragilisée par l'augmentation des effectifs et par la lourdeur des tâches administratives et de coordination des vacataires extérieurs.
- Pas de procédure d'auto-évaluation systématisée.
- Une mobilité internationale faible.
- Fragilité de la réussite des étudiants en L1, surtout depuis l'augmentation récente des effectifs.

Recommandations :

Certains points du dossier auraient pu être plus détaillés et plus analysés. Ils auraient ainsi mis en valeur les initiatives conduites et les résultats obtenus. Il apparaît qu'un renforcement de l'équipe pédagogique permettrait d'améliorer un certain nombre de points faibles identifiés pour la formation. En effet, il conviendrait de systématiser les procédures d'autoévaluation, par le biais de questionnaires à destination des étudiants, visant à l'évaluation des enseignements et de la formation dans son ensemble. Le recentrage des enseignements de méthodologie du travail universitaire vers l'entraînement aux compétences écrites et orales attendues à l'université conduirait peut-être à une élévation du taux de réussite en première année. Le renforcement de l'usage du numérique au service de la formation pourrait également être envisagé. Enfin, la diversification et le développement de l'enseignement des langues pourrait améliorer la mobilité entrante et sortante des étudiants.

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le dossier met en exergue une grande adéquation entre les objectifs (définis conformément aux trois fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles, pour les spécialités <i>ES</i>, <i>EM</i> et <i>MS</i>) et l'organisation de la formation. Les objectifs relatifs aux métiers définis dans les fiches RNCP sont complétés par des objectifs ambitieux et louables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les capacités des étudiants à intervenir dans le domaine des activités physiques et sportives auprès de publics divers (scolaires, sportifs, pratiquants en associations sportives...) à des fins éducatives, sociales ou de performance et à développer et conduire des projets ; - développer les capacités de réflexion et d'autonomie ; - s'approprier les différentes fonctions des activités physiques et sportives (éducatives, sociales, santé), que les étudiants seront amenés à développer et/ou encadrer. <p>Ces derniers semblent particulièrement pertinents car ils viennent définir à la fois un ancrage de la formation au contexte culturel, social et économique actuel des activités physiques sportives et artistiques (APSA), et « une philosophie pédagogique » ayant pour objectif l'insertion professionnelle des étudiants. Les connaissances et compétences attendues sont explicitement identifiées par rapport aux débouchés principaux des trois spécialités.</p> <p>Concernant la spécialité <i>EM</i>, seul le débouché de professeur d'éducation physique et sportive (EPS) ou de professeur des écoles est évoqué. Les tâches et compétences listées peuvent également s'appliquer à d'autres métiers de l'intervention dans les APSA à dimension éducative (éducateur sportif en milieux associatif sportif, carcéral, socio-éducatif...), qui constituent également un débouché de cette spécialité, comme le prévoit la fiche RNCP. Cette ouverture est recommandée. Comme il est précisé pour les débouchés de la spécialité entraînement sportif, certains débouchés de la spécialité management du sport ne sont accessibles que sur concours. Cette précision pourrait être apportée. Un parcours <i>Kinésithérapie</i> en L1, limité à 100 étudiants, permet l'accès à 32 d'entre eux à une école de kinésithérapie partenaire.</p> <p>Le détail de la maquette fourni en annexe est incomplet (l'information n'est disponible que pour les premier et deuxième semestres). Il reste donc difficile d'évaluer l'adéquation entre les objectifs et la maquette. De même, le tableau des unités d'enseignements (UE) et des éléments constitutifs (EC) de L1 ne permet pas de déterminer en quoi le parcours kinésithérapie est spécifique. On peut recommander aux responsables de la formation de justifier les différences de volume horaire, notamment pour les enseignements scientifiques, entre les parcours et les spécialités. La spécialité ou parcours <i>Activités physiques adaptées et santé</i> (APAS) étant aujourd'hui mise en place dans la plupart des universités pour répondre à des besoins du marché de l'emploi, on peut s'interroger sur l'absence de cette spécialité/parcours dans la licence STAPS de l'Université de Nantes.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Le positionnement de la formation dans son environnement est de bonne qualité. La formation bénéficie d'un bon adossement à trois unités de recherche : le laboratoire « Motricité, interactions, performance » (Equipe d'accueil, EA 4334), l'équipe « Corps et sport » du laboratoire « Centre nantais de sociologie » (CENS, formation de recherche en évolution, FRE 3706) et le laboratoire « Centre de droit maritime et océanique » (CDMO, EA 1165). De plus, certains enseignants-chercheurs participent au réseau « Recherche et sport en Pays de la Loire ».</p> <p>Le positionnement de la formation par rapport à l'offre de formation universitaire du Grand Ouest est également détaillé. La licence est mutualisée avec l'Université de Rennes 2 pour les spécialisations sportives de la spécialité <i>ES</i> : chaque établissement se spécialise dans certaines APS qui sont mutualisées pour les deux établissements, grâce à une modulation des calendriers. On note également une complémentarité avec l'Université de Poitiers pour la spécialité <i>Management du sport</i>.</p> <p>En revanche, on ignore le positionnement de la formation par rapport aux formations du champ de la Jeunesse et des Sports (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - BPJEPS, diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - DEJEPS, diplôme</p>

	<p>d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - DESJEPS) offertes dans la région. Une piste intéressante s'ouvre sur la mise en place d'un dialogue avec le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive des Pays de la Loire sur la carte des formations et des diplômes des métiers du sport. L'absence de concertation avec l'institut de formation en éducation physique et en sport d'Angers (évoquée dans les menaces) pourrait être avancée et discutée dans ce positionnement. Pour la spécialité <i>MS</i>, on note également des partenariats opérationnels avec un grand nombre de structures privées ou publiques (Conseil Général de Loire-Atlantique, Ville de Nantes...). Pour la spécialité <i>ES</i>, l'établissement de conventions avec les fédérations sportives et/ou ligues régionales pour la reconnaissance des spécialités sportives est une perspective très intéressante.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Eu égard à l'augmentation des effectifs et au volume horaire conséquent du diplôme, on ne peut que féliciter l'équipe pédagogique pour son implication.</p> <p>Le pilotage efficient de la formation tient au fort engagement des membres de l'équipe pédagogique et à son fonctionnement optimisé, malgré une réelle problématique de sous-encadrement. En effet, un total de 36 enseignants titulaires pour 1151 étudiants correspond à un taux d'encadrement de 1 pour 32.</p> <p>L'organisation pédagogique est structurée et paraît efficace grâce à la coordination par un directeur-adjoint à la formation, la présence de responsables pédagogiques d'années, de responsables disciplinaires et de référents d'APS. Une problématique importante, qui fragilise l'équipe pédagogique, est soulignée : le recrutement d'un grand nombre de vacataires. En effet, 36 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires encadrent 71 enseignants vacataires ; ce n'est pas moins de 40 % des enseignements qui sont assurés par des vacataires extérieurs. Il en découle un alourdissement considérable des tâches d'harmonisation, d'information et de gestion des emplois du temps pour les responsables de formation et d'année, au détriment du suivi des étudiants et des innovations pédagogiques.</p> <p>L'équipe est constituée de 4 professeurs d'université (PR) dont 3 qualifiés en 74^{ème} section du conseil national des universités (STAPS) et 1 qualifié en 2^{ème} section (Droit public), 13 maîtres de conférences (MCF) tous qualifiés en 74^{ème} section et 23 professeurs agrégés ou certifiés. La répartition des charges de service est déséquilibrée : les enseignants-chercheurs, et notamment les PR, interviennent minoritairement dans la formation (3 % du total des heures pour les PR).</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>On dénombre, en 2014-2015, 628 inscrits en L1, 278 inscrits en L2 et 245 inscrits en L3 (114 en <i>Education et motricité</i>, 81 en <i>Entraînement sportif</i> et 50 en <i>Management du sport</i>). Les effectifs entrants ont nettement augmenté, notamment depuis l'ouverture du parcours <i>Kinésithérapie</i> en 2013 (454 entrants en L1 en 2010-2011, 628 en 2014-2015 dont 97 pour le parcours <i>Kinésithérapie</i>). C'est pourquoi le choix a été fait de la mise en place récente d'une capacité d'accueil limitée par l'établissement (fixée à 250 néo-bacheliers, priorité aux entrants du secteur).</p> <p>Les taux de réussite en L2 (73,4 %) et en L3 (85,3 % en <i>Education et Motricité</i>, 81,4 % en <i>Entraînement Sportif</i> et 90,9 % en <i>Management du Sport</i>) sont bons. Cependant, l'équipe a effectivement perçu une baisse du taux de réussite en L1. Même si le taux d'abandon en L1 a été pratiquement divisé par trois entre 2010-2011 et 2012-2013, le taux de réussite s'est tassé : 42 % en 2010-2011, 38 % en 2013-2014. Ces taux entraînent une augmentation inévitable des redoublements, qui pèse sur la capacité d'accueil des néo-bacheliers. Certes, le dossier estime que cette baisse de la réussite est en décalage avec l'engagement de l'équipe pédagogique dans les dispositifs d'accompagnement. On ne le mettra pas en doute. Mais on pourrait recommander aux responsables de la formation de veiller à mettre en cohérence potentiel d'enseignement et effectifs entrants en déterminant, hors de toute pression extérieure, quelle capacité d'accueil est soutenable.</p> <p>Pour la spécialité/parcours <i>ES</i> de la licence, le dossier souligne un résultat important de l'enquête concernant l'insertion professionnelle : une très large majorité pratique une APS en club et dispose de diplômes complémentaires. Si ces conditions sont déterminantes pour l'insertion professionnelle, il serait intéressant que la mention développe une stratégie pour les favoriser.</p>

	<p>Très majoritairement, les diplômés poursuivent leurs études en master. La spécialité <i>EM</i> alimente naturellement la spécialité du master <i>Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation (MEEF)</i> 2nd degré EPS : 49 inscrits au CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive) à Nantes en 2010-2011, 87 en 2014-2015. Les données correspondant à la spécialité Professeur des écoles du master MEEF ne sont pas indiquées, bien que ce débouché soit également mentionné. La spécialité <i>ES</i> permet une poursuite d'études au sein du master <i>Expertise, intervention, performance</i> porté par l'UFR de STAPS. Enfin, la spécialité <i>MS</i> est fléchée vers le master <i>Sport et sciences sociales - administration, territoires, intégration (SSSATI)</i> de l'Université de Nantes. On ignore toutefois quelle est la proportion de diplômés qui s'orientent vers des masters de l'UFR STAPS ou plus généralement de l'Université de Nantes.</p> <p>Le dossier fournit de nombreuses données relatives aux effectifs et à la réussite mais la démarche d'analyse mériterait d'être approfondie. Il serait bien de savoir ce que l'équipe pédagogique retire de ces chiffres et en quoi ils l'amènent à faire évoluer ou non la formation.</p>
--	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>La formation à et par la recherche semble importante tout au long de la licence. Cette place accordée à la recherche repose sur l'adossé à trois unités de recherche, l'intégration dans les contenus de formation des résultats des travaux de recherche menés par les enseignants-chercheurs (EC), des enseignements méthodologiques en lien avec la démarche scientifique (recherche bibliographique, approche expérimentale en L1, statistiques en L2) et un enseignement « initiation à la recherche » en L3. Des stages d'observation en L2 sont proposés en laboratoires. On ignore en revanche si les enseignements spécifiques mènent à la conduite d'une démarche de recherche.</p> <p>La place de la recherche dans la formation est toutefois à nuancer, eu égard à la part minoritaire des enseignants-chercheurs (et particulièrement des PR) dans les enseignements de licence. L'augmentation très nette des poursuites d'études en master devrait conduire l'équipe pédagogique à renforcer l'initiation à la recherche (obligatoire au cinquième semestre - S5, mais seulement optionnelle au sixième - S6).</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'insertion professionnelle des étudiants est l'un des objectifs principaux de la formation. L'équipe pédagogique paraît s'en être donné les moyens notamment en faisant appel à de nombreux professionnels pour les enseignements et le suivi des stages. De plus, en « méthodologie du travail universitaire » en L1, le « carnet de route », dispositif de l'Université de Nantes, est exploité et des informations sont données sur le cursus STAPS et le marché de l'emploi dans le domaine. On note également une option stage de 10 heures en L1 (dont on ignore malheureusement les modalités d'évaluation et de validation) ou une enquête auprès de professionnels, un stage d'observation en L2, une unité de préprofessionnalisation en L2 ainsi que la spécialisation en L3 avec un stage conséquent.</p> <p>Le dossier rappelle pertinemment que les objectifs en termes de professionnalisation sont liés aux compétences professionnelles définies dans les fiches RNCP. Toutefois, une mise à jour intégrant le référentiel de compétences des professionnels de l'enseignement (juillet 2013) pourrait être intégrée à la fiche correspondant à la spécialité <i>EM</i>.</p> <p>Faute du descriptif des UE de L2 et de L3, il est souvent difficile d'associer le descriptif des composantes de la certification avec des enseignements correspondants. Pour la spécialité <i>EM</i>, on peut ainsi s'interroger pour savoir à quels enseignements correspondent la « méthodologie de l'expression écrite et orale » et « connaissance et expérience des spécificités de l'enseignement et des problématiques éducatives ».</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Par leur volume horaire, progressif et important, et par la définition de leurs objectifs, les stages constituent indéniablement l'un des points forts de la formation. En L1, sont proposés soit un stage d'observation facultatif de 10 heures (dans une structure publique, privée ou associative, abordant les APS dans le cadre compétitif ou de loisir), soit</p>

	<p>une enquête sous forme d’entretiens avec au moins deux professionnels d’un même secteur. En L2, intervient au S4 un stage d’observation obligatoire de 50 heures, associé aux enseignements de professionnalisation liés à la spécialité choisie. Enfin, en L3, se déroule le stage d’intervention professionnelle, d’une durée d’au moins 150 heures, réparties régulièrement dans l’année. Ce stage fait l’objet d’une convention et d’un suivi par un professionnel (pour les spécialités <i>ES</i> et <i>MS</i>) ou par un conseiller pédagogique (pour la spécialité <i>EM</i>).</p> <p>Les stages sont bien cadrés par un objectif clair, une définition précise des différentes orientations ou structures de stages possibles et un cahier des charges. Ces éléments sont spécifiés et adaptés pour chaque spécialité. Ces stages sont mis en lien avec des enseignements dans certaines spécialités. L’articulation entre la conduite de projets et les stages est jugée très pertinente pour le développement des compétences professionnelles.</p> <p>Il est indiqué dans le dossier que les responsables pédagogiques gèrent les stages mais le nombre de stages à encadrer reste démesuré pour assurer un suivi individuel convenable. On se pose alors naturellement beaucoup de questions auxquelles le dossier ne répond pas concernant l’attribution de tuteurs universitaires pour chaque stagiaire, l’éventuelle rédaction d’un rapport de stage et ses conditions de validation.</p>
<p>Place de l’international</p>	<p>Le dossier reconnaît que la dimension internationale n’est pas le point fort de la formation ; néanmoins, des expérimentations sont en cours pour améliorer ce point. La mobilité sortante est faible, mais augmente parallèlement aux effectifs (9 étudiants en 2012-2013, 23 en 2013-2014) ; la mobilité entrante reste limitée, ce qui pose le problème de l’attractivité de la formation et du rayonnement de l’équipe (faible mobilité des enseignants-chercheurs). Pourtant, dans le cadre des programmes d’échanges classiques, l’UFR STAPS a passé un nombre impressionnant de conventions avec des universités en Europe (notamment 9 espagnoles et une allemande) et hors Europe. On peut dès lors regretter l’exclusivité de l’anglais en matière d’enseignement proposé de langues vivantes. Certes, afin d’améliorer la mobilité sortante des étudiants, une expérimentation est en cours pour proposer, en L1 et en L2, certains enseignements scientifiques ou d’APS en langue anglaise. On peut louer cette initiative et l’implication des personnels bilingues. Mais on peut s’interroger sur le public potentiel qui pourrait bénéficier de ces enseignements. Le volume horaire dévolu au renforcement de la maîtrise de l’anglais est en effet notablement faible (69 heures pour l’ensemble de la licence, soit moins d’une heure par semaine). De plus, la certification en langue vivante n’apparaît pas comme l’un des objectifs de la formation.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite</p>	<p>On note une réelle volonté et des efforts de lisibilité et d’information à destination du public concerné. Confrontée à une augmentation de ses effectifs, la formation s’est judicieusement emparée de la question de l’orientation des futurs entrants en pratiquant une politique active d’information ; celle-ci passe notamment par la participation aux forums étudiants, par l’organisation de « journées portes ouvertes », et par un site internet actualisé qui propose aux candidats à l’entrée des informations sur les débouchés, mais aussi de tester la compatibilité de leur profil avec les objectifs de la formation. Cependant, la pression des demandes a conduit l’établissement à introduire récemment une capacité d’accueil. Mentionnée à la fin du dossier, les modalités de celle-ci ne sont pas précisées.</p> <p>Au sein de la formation, des passerelles sont prévues (du parcours <i>Kinésithérapie</i> de L1 vers la L2, ou d’une option choisie en L2 vers une autre spécialité en L3). Néanmoins, aucune passerelle n’est mentionnée vers une autre formation de l’Université. On peut regretter que la poursuite vers la licence professionnelle <i>Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives - activités nautiques de l’établissement</i>, après la L2, ne soit même pas évoquée. On pourrait également suggérer d’articuler des passerelles vers d’autres formations de l’Université, par exemple de la spécialité <i>EM</i> en L2 vers la L3 de Sciences de l’éducation. La constitution du champ de formation <i>LLSHS</i> pourrait favoriser ce type de passerelles.</p> <p>En ce qui concerne les dispositifs d’aide à la réussite, ils se concentrent sur l’année de L1 et passent par des enseignements de méthodologie du travail universitaire (MTU) et par le suivi individualisé des étudiants de L1 par des enseignants-référents (désignés dans le vivier des enseignants</p>

	<p>titulaires). Deux remarques peuvent être faites à cet égard. Tout d'abord, le volume horaire de la « méthodologie du travail universitaire » (24 heures travaux dirigés pour toute l'année de L1) apparaît relativement insuffisant compte-tenu des besoins des étudiants néo-arrivants, mais aussi des redoublants, dans les domaines de l'expression écrite et orale, de l'argumentation, et de la maîtrise de la présentation des résultats d'une enquête ou d'un rapport de stage. Or, ces compétences leur sont demandées dès la L1. Ensuite, il conviendrait de formaliser la distinction entre les domaines de l'entraînement aux compétences écrites et orales, d'une part, et l'aide à l'orientation, d'autre part. En effet, le dossier semble faire la confusion entre ce qui relève de la MTU et ce qui relève du PPP (projet professionnel personnalisé). L'amélioration de la réussite en L1 supposerait de ne pas minimiser les enseignements de remédiation en expression écrite et orale.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) (notamment pour les APS) ; les enseignements scientifiques associent systématiquement CM et TD, ce qui est méritoire sachant que les effectifs augmentent. Ces modalités sont modulées pour les étudiants salariés, chargés de famille, handicapés ou sportifs de haut niveau (dispense d'assiduité, réalisation d'une année d'étude en deux ans). Cependant, la formation n'apparaît pas accessible en validation des acquis de l'expérience (VAE) ou en formation continue.</p> <p>La formation s'est donnée les moyens de développer les usages du numérique ; on peut citer tout d'abord les enseignements d'informatique (45 heures de TD/TP sur les trois années et préparation du C2i niveau 1, certificat informatique et internet), et ensuite l'utilisation de la plateforme « Madoc » qui propose des forums interactifs, des supports de cours, des exercices avec corrigés, des annales d'examen, des glossaires, ainsi que les objectifs de chaque enseignement en termes de compétences visées. Néanmoins, le dossier indique qu'il existe encore des différences dans le degré et les formes d'usage de cet outil au sein de l'équipe enseignante.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités de contrôle des connaissances permettent aux étudiants de se situer et de se rattraper (équilibre entre contrôle continu (CC) et contrôle terminal (CT), avec un minimum de deux évaluations en CC, voire trois en cas de contrôle continu intégral). Ces évaluations suivent des formes écrites et orales variées, car adaptées à la diversité des enseignements. Une journée de consultation des copies est organisée à l'issue de chaque session. Les règles de délivrance des ECTS, l'équilibre entre les différents éléments constitutifs et les modalités d'évaluation pour chaque UE ne sont pas précisés dans le dossier. Ils apparaissent partiellement dans les fiches annexes descriptives au diplôme (ADD). Les modalités de compensation et de fonctionnement des jurys d'examens sont conformes aux règles universitaires : jurys par année et par spécialité, délibération à l'issue de chaque session. Le statut « ajourné et autorisé à composer » (AJAC) existe et permet le passage en année supérieure sous condition.</p> <p>Le parcours <i>Kinésithérapie</i> en L1 prévoit le classement des étudiants et la sélection du meilleur tiers ; mais les règles afférentes à ce classement ne sont pas précisées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Une annexe descriptive au diplôme (ADD) est délivrée à tous les diplômés. Elle apporte une lisibilité et une reconnaissance des connaissances et compétences acquises. On ignore en revanche si le « carnet de route » utilisé en L1 permet d'assurer un suivi de l'acquisition de compétences, ni s'il est poursuivi en L2 et L3. Cet axe pourrait faire l'objet de réflexions sur les pratiques pédagogiques déjà existantes au sein de la formation ou celles à envisager, qui pourraient aider l'étudiant à percevoir les compétences qu'il acquiert par rapport à un référentiel.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>L'établissement est doté d'une cellule locale d'insertion et de professionnalisation (CLIP), dont le dossier champ indique qu'elle ne dispose pas toujours de suffisamment de données. On peut donc souligner l'initiative de l'UFR de STAPS qui s'est dotée, depuis 2009, de sa propre cellule d'aide à l'insertion professionnelle, pilotée par un directeur-adjoint à l'insertion professionnelle. Cette cellule a pour mission d'améliorer l'adéquation entre formation des étudiants et employabilité et de favoriser l'accès à l'emploi en accompagnant les étudiants dans la</p>

	<p>définition d'un projet correspondant à leur niveau et à leurs aspirations. Des enquêtes sont menées sur l'insertion professionnelle des diplômés trois ans après la validation de leur licence. Ces données sont mises en ligne sur le site internet de l'UFR. Il serait toutefois intéressant d'expliquer en quoi les informations recueillies orientent la politique de formation.</p> <p>Les taux d'insertion professionnelle sont globalement très bons. Les chiffres mentionnés témoignent de la pertinence de la formation : 95 % des diplômés sont salariés trois ans plus tard pour un salaire mensuel médian de 1 260€.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La mise en place d'un conseil de perfectionnement est récente, en complément du conseil pédagogique. Ses rôles et sa constitution sont clairement définis. Sa composition montre l'ouverture à l'ensemble des acteurs impliqués : membres du conseil pédagogique, responsables d'année et de spécialités, directeur-adjoint de l'UFR, directeur-adjoint chargé de l'insertion professionnelle, délégués étudiants, personnalités extérieures (chefs d'établissement, professeurs d'EPS, entraîneurs, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie, etc.). Le conseil est force de propositions en apportant des avis du secteur professionnel ; il contribue également à renforcer les liens entre l'équipe pédagogique, les étudiants et les professionnels. Deux réunions annuelles du conseil de perfectionnement sont envisagées.</p> <p>Aucune modalité d'auto-évaluation ne semble systématisée. Certains enseignements, à l'initiative des enseignants, sont évalués par le biais de questionnaires sur la plateforme en ligne Madoc. On pourrait recommander à l'équipe pédagogique d'engager une réflexion sur ce sujet.</p>

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la Licence : sciences et techniques des activités physiques et sportives

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Il n'y aura pas d'observation pour cette formation.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY